

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le vendredi 21 octobre deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	24+24	48
Quorum		43
Total des voix (P24 +R28)		52
Majorité absolue		27

ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marylène BONFILLON , déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jean-Louis BROCHIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Romain BUCHAUT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
	Serge CURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Samantha KHALIZOFF , déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Fabrice MARTINEZ TOCABENS , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jacques NATTA , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Yves PICARDA , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Jean-Pierre TEMPLIER , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

ETAIENT REPRESENTES :

4 représentants de la Région et des départements disposant de 2 voix chacun :

Mme	Hélène GENTE-CEAGLIO , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Yves WIGT
MM.	Christian MOUNIER , délégué du Conseil Départemental de Vaucluse par Philippe GINOUX
	Didier REAULT , délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Christian HUBAUD
Mme	Noëlle TRINQUIER , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Sylvie GREGOIRE

20 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voi

- Mmes** | **Marie-Laurence ANZALONE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Mireille SUEUR
- MM.** | **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille par Marylène BONFILLON
Jean-David CIOT, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Jean-Louis BROCHIER
- Mme** | **Gérard DAUDET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** | **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Christian ONTIVEROS
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yvan BOURELLY
Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ TOCABENS
- Mme** | **Dominique LIBES**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle PORTEFAIX
- MM.** | **Gilles MEGIS**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Serge CURNIER
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Roger PELLENC délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jacques NATTA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
- Mme** | **Amapola VENTRON**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M.** | **Bernard ALAMELLE**, délégué suppléant de Pertuis
- Mmes.** | **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
Frédérique COUTAZ, SMAVD
- MM.** | **Christian DODDOLI**, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD
Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Systèmes d'endiguement d'Avignon et de Caumont-sur-Durance avenant n°2 à la convention de délégation

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est compétente en matière de GEMAPI sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance. Elle a confié fin 2019 au SMAVD par délégation la gestion des systèmes d'endiguement d'Avignon et de Caumont-sur-Durance.

Le dossier réglementaire visant à autoriser le système d'endiguement protégeant la commune d'Avignon des inondations de la Durance a été déposé en juin 2021. Le dossier fait l'objet d'une enquête publique du 26 septembre au 31 octobre 2022. L'arrêté d'autorisation des travaux est attendu pour la fin 2022.

Un avenant n°2 à la convention de délégation doit être passé pour introduire certaines modifications concernant l'actualisation du coût, du contenu et du financement des études relatives aux systèmes d'endiguement d'Avignon et de Caumont-sur-Durance, notamment les frais inhérents à l'enquête publique du dossier d'autorisation de la digue palière : le budget total des études de 2^{ème} phase s'établit à 410 000 € HT, avec un reste à charge pour le Grand Avignon de 150 000 € (36.59%).

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion des systèmes d'endiguement d'Avignon et de Caumont-sur-Durance et l'actualisation des couts et financements des études ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

26 OCT. 2022

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT

Convention de délégation de compétence***Avenant n°2 à la convention de délégation du 12 novembre 2019*****ENTRE :**

La communauté d'agglomération du Grand Avignon, représenté(e) par son Président Monsieur Joël GUIN, dûment habilité par délibérations du 23 septembre 2019, du 24 février 2021 et du, ci-après désignée « la Communauté »

ET :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance représenté par son président, Monsieur Yves WIGT, dûment autorisé par délibérations n°2019-43 du 10 octobre 2019, n°2020-90 du 16 décembre 2020, et n°.....du....., ci-après désigné « le SMAVD »

Il est préalablement exposé :

Une convention de délégation a été signée le 12 novembre 2019 entre l'agglomération du Grand Avignon et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

Le présent avenant n°2 introduit certaines modifications à l'article 4.1.1 de la convention concernant l'actualisation du coût, du contenu et du financement des études relatives aux systèmes d'endiguement d'Avignon et de Caumont-sur-Durance.

En vertu de ces dispositions, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 4.1.1 NOUVEAU : MONTANT DU FINANCEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE LA CONSERVATION ET DE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Pour le financement des missions prévues à l'article 3.2.2 ci-dessus, la participation des parties se matérialisera sous la forme suivante :

- mise à disposition à titre gratuit par la Communauté de terrains et autres biens immobiliers qui s'avèreraient, le cas échéant, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'opération,
- mise à disposition gratuite par chacune des parties de toutes études préexistantes utiles ;
- participation de la Communauté qui porte sur la prise en charge du programme et du chiffrage prévisionnel suivant :

Dépenses relatives à la maintenance et à l'entretien des ouvrages :

1. Entretien et petites réparations des ouvrages
 - Entretien des ouvrages restructurés : en accord avec le SMAVD, les dépenses de petit entretien relatif à l'entretien des ouvrages du système d'endiguement sont soumises aux stipulations de la convention conclue entre la commune et la Communauté
 - Provision pour réparations courantes : 5 000 €HT par an
2. Réparations lourdes et travaux après crue non chiffrables à ce stade, arbitrés annuellement par la Communauté
3. Etudes de diagnostic géotechniques ou topographiques nécessaires à la conservation des ouvrages une fois autorisés et établis : non chiffrable à ce stade.

Dépenses relatives à la restructuration et à l'autorisation des systèmes d'endiguement :

4. Etudes de phase 2 nécessaires à la maîtrise d'œuvre et à l'autorisation du Système d'Endiguement d'Avignon, intégrant le transfert de maîtrise d'ouvrage du Département de Vaucluse pour les études de la voirie nouvelle de rétablissement riverains du quartier de Bonpas : 410 000 € HT, reste à charge Communauté 150 000 € (36.59%)
 - Etude hydraulique

- Etudes AVP et PRO
- EDD système actuel et projeté
- Dossiers règlementaires
- Topographie et Géotechnie
- Dossier DUP le cas échéant
- Frais d'enquête publique et autres prestations d'études complémentaires nécessaires jusqu'à l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux
- Hors acquisitions foncières restant à la charge de la Communauté

Le plan de financement des études de phase 2, modifié par l'avenant n°2, est joint en annexe de la convention de délégation.

5. Travaux de restructuration et confortement du secteur amont de la digue d'Avignon, de l'amont du barrage de Bonpas jusqu'à la cimenterie Cemex : 5,5 M€HT ; reste à charge prévisionnel Communauté après perception des financements escomptés 2 200 000 € HT (40%)
6. Etudes nécessaires à l'autorisation du Système d'Endiguement de Caumont-sur-Durance : 100 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre portée en interne par le SMAVD), reste à charge Communauté 35 000 € (35%)
 - Etude hydraulique
 - Etude ACB en vue du financement dans le cadre du PAPI Durance
 - Dossiers règlementaires jusqu'à autorisation du système et des travaux, dont l'EDD du système actuel et projeté (sous réserve que les résultats de l'appel d'offres et que le montant de l'offre retenue soient compatibles avec le budget alloué, qui le cas échéant devrait être ré-évalué par un nouvel avenant)
 - Topographie et Géotechnie
 - Dossier DUP le cas échéant
 - Hors acquisitions foncières restant à la charge de la Communauté

Le plan de financement des études, modifié par l'avenant n°2, est joint en annexe de la convention de délégation.

Un avenant pourra être conclu en vue d'actualiser le programme ainsi énoncé. Les modalités financières seront alors adaptées en conséquence.

Le SMAVD n'est pas tenu d'engager des études et travaux autres s'ils ne sont pas validés expressément en comité technique ou ne font pas l'objet d'un plan de financement approuvé par les deux parties par voie d'avenant.

L'ensemble des autres stipulations de la convention du 12 novembre 2019 et de ses avenants antérieurs restent inchangées.

Les parties approuvent en conséquence comme seule opposable la rédaction de ladite convention signée ce même jour intégrant les modifications résultant du présent avenant.

Fait à Mallemort le

Pour le GRAND AVIGNON
Le Président

Joël GUIN

Pour le SMAVD – EPTB de la Durance
Le Président

Yves WIGT